

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL de PLOUÉDERN du 31 mai 2022

Délibération N° : 2022/05/31/07

L'an deux mille vingt-deux, le trente et un mai, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de PLOUÉDERN, dûment convoqué le vingt-quatre mai, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de M. Bernard GOALEC, Maire.

Nombre de conseillers : en exercice 21 - présents : 17- votants : 19.

Présents : MM et Mmes : GOALEC, CASU, QUÉDEC, MAREC-PRIGENT, NÉDÉLEC, NOWAK, TOURBOT, SÉNÉ, MAUBIAN, CORRE, PÉRON, GARALT, BROCHAIN, VIGOUROUX, CUEFF, LE CHENADEC, BLONS.

Absents et excusés : Mme TANGUY (pouvoir à M. CUEFF), MM. MINGANT (pouvoir à Mme CASU), AVETAND, STERN.

Secrétaire de séance : Mme Sylvie BROCHAIN

DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DE LA CAF POUR LA POMPE À CHALEUR DE LA CRÈCHE

M. Mickaël NÉDÉLEC, Adjoint à la Voirie, informe le conseil municipal de la possibilité de solliciter une subvention auprès de la CAF pour les travaux de remplacement de la pompe à chaleur de la crèche.

Plusieurs entreprises ont été consultées pour des devis de remplacement, M. Mickaël NÉDÉLEC présente les offres reçues :

- Entreprise LE SCANF pour un montant de 41 222,00 € HT
- Entreprise Multi-froid Service pour un montant de 36 102,35 € HT

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Approuve les travaux de remplacement de la pompe à chaleur de la crèche ;

Retient l'entreprise Multi-froid Service pour un montant de 36 102,35 € HT ;

Autorise le Maire à faire toutes les démarches nécessaires pour cette demande de subvention auprès de la CAF.

Le Maire,
Bernard GOALEC

